

CONSEIL PROVINCIAL

Réunion publique du 28 novembre 2012

Présidence de M. Claude KLENKENBERG.

Mmes Myriam ABAD-PERICK et Isabelle FRESON siègent au Bureau en qualité de Secrétaires.

La séance est ouverte à 15 heures 25.

Il est constaté par la liste de présence que 55 membres assistent à la séance.

Présents :

Mme Myriam ABAD-PERICK (PS), Mme Isabelle ALBERT (PS), M. Jean-Paul BASTIN (CDH), M. Marcel BERGEN (PTB+), M. Alfred BREUWER (MR), Mme BRODURE-WILLAIN Muriel (PS), M. Léon CAMPSTEIN (PS), Mme Silvana CAROTA (ECOLO), M. Jean-François CLOSE-LECOCQ (ECOLO), M. Matthieu CONTENT (ECOLO), M. Fabian CULOT (MR), M. Alain DEFAYS (CDH), M. André DENIS (MR), Mme Valérie DERSELLE (PS), M. Dominique DRION (CDH), M. Miguel FERNANDEZ (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), M. Daniel FRANZEN (CDH), Mme Isabelle FRESON (MR), M. Gérard GEORGES (PS), M. André GERARD (ECOLO), M. Christian GILBERT (MR), M. André GILLES (PS), M. Jean-Marie GILLON (ECOLO), M. Marc HODY (ECOLO), Mme Evelyn JADIN (MR), M. Jean-Claude JADOT (MR), Mme Valérie JADOT (PS), M. Claude KLENKENBERG (PS), Mme Denise LAURENT (PS), M. Luc LEJEUNE (CDH), M. Eric LOMBA (PS), Mme Sandrine MAQUINAY (ECOLO), Mme Alexandra MATHELOT-COLETTE (MR), M. Jean MATHY (PS), Mme Jennifer MAUS (MR), M. Julien MESTREZ (PS), M. Robert MEUREAU (PS), M. Jean-Claude MEURENS (MR), Mme Josette MICHAUX (PS), M. Alfred MOCKEL (ECOLO), Mme Marie-Noëlle MOTTARD (MR), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Sabine NANDRIN (MR), M. Jean-Luc NIX (MR), M. Alfred OSSEMANN (PS), M. Georges PIRE (MR), Mme Vinciane PIRMOLIN (CDH), M. Rafik RAASSA (PTB+), M. Roger SOBRY (MR), Mme Vinciane SOHET (PS), M. José SPITS (CDH), M. André STEIN (MR), Mme Janine WATHELET-FLAMAND (CDH) et M. Marc YERNA (PS).

Mme la Greffière provinciale assiste à la séance.

Excusés :

M. Michel FORET, Gouverneur.
M. Jean-Marie VALKENERS (PS).

I ORDRE DU JOUR ACTUALISE

Séance publique

1. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2012.
7. Mise en non-valeurs de créances fiscales.
(document 12-13/015) - 5^{ème} Commission (Budget, Finances et Optimisation de l'Administration, Sports, Agriculture)
Réponse du Collège ce mercredi 28 novembre 2012

11. Déclaration de politique générale du Collège provincial pour les années 2012 à 2018.
12. Arrêt des comptes relatifs à l'exercice 2011.
(document 12-13/001) - 5^{ème} Commission (Budget, Finances et Optimisation de l'Administration, Sports, Agriculture)
13. Budget provincial 2012 – 3^{ème} série de modifications budgétaires.
(document 12-13/005) - 5^{ème} Commission (Budget, Finances et Optimisation de l'Administration, Sports, Agriculture)
14. Emprunts de couvertures des dépenses extraordinaires en 2012 – 4^{ème} série.
(document 12-13/006) - 5^{ème} Commission (Budget, Finances et Optimisation de l'Administration, Sports, Agriculture)
15. Perception des taxes provinciales pour l'année 2013.
(document 12-13/002) - 5^{ème} Commission (Budget, Finances et Optimisation de l'Administration, Sports, Agriculture)
16. Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2013.
(document 12-13/003) - 5^{ème} Commission (Budget, Finances et Optimisation de l'Administration, Sports, Agriculture)
17. Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2013 – 1^{ère} série.
(document 12-13/004) - 5^{ème} Commission (Budget, Finances et Optimisation de l'Administration, Sports, Agriculture)

Mercredi 28 novembre 2012 :

- Réponses des Députés aux interventions qui ont eu lieu les 26 et 27 novembre et qui portent particulièrement sur des spécificités relevant de leurs compétences directes.
- Interventions des chefs de groupe quant à la déclaration de politique générale et quant aux documents budgétaires.

18. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2012.

Jeudi 29 novembre 2012 :

- Réponses du Collège provincial aux interventions budgétaires et aux interventions des chefs de groupe.
- Vote de l'Assemblée provinciale sur (la déclaration de politique générale, le compte 2011, la 3^{ème} série de modifications budgétaires 2012, la 4^{ème} série d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires 2012, les taxes provinciales 2013, le budget 2013, la 1^{ère} série d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires 2013).

II LECTURE DU RESUME DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 27 NOVEMBRE 2012

Mme Myriam ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2012.

M. le Président informe l'Assemblée qu'il a été saisi d'une demande d'inscription d'un point en urgence.

Il s'agit d'une proposition de motion de soutien aux producteurs laitiers, déposée à l'initiative des cinq chefs de groupe.

La proposition de motion est déposée sur les bancs.

M. le Président, entouré des cinq chefs de groupe, donne lecture de la proposition de motion.

Le Conseil adopte, à l'unanimité, la motion suivante:

III COMMUNICATION DE M. LE PRESIDENT

M. le Président informe l'Assemblée qu'un ordre du jour actualisé a été déposé sur les bancs, ainsi que le plan du Conseil provincial et une « pochette de prévention » vu la journée mondiale de lutte contre le SIDA qui a lieu le 1^{er} décembre.

IV DISCUSSION ET/OU VOTE DES CONCLUSIONS DES RAPPORTS SOU MIS À L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE

MISE EN NON-VALEURS DE CRÉANCES FISCALES (DOCUMENT 12-13/015)

M. le Président rappelle à l'Assemblée que la discussion générale sur ce document a été ouverte le 26/11 et qu'une question a été posée.

M. Robert MEUREAU, Député provincial, donne réponse à cette question à la tribune.

Plus personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la Commission (laquelle, pour rappel, invitait l'Assemblée à adopter le document par 12 voix POUR et 5 ABSTENTIONS) sont approuvées.

Votent POUR : le groupe PS et le groupe MR.

Vote CONTRE : le groupe CDH-CSP.

S'ABSTIENT : le groupe ECOLO et le groupe PTB+.

En conséquence, le Conseil provincial adopte la résolution suivante :

RESOLUTION

Le Conseil provincial de Liège,

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale, en particulier son article 43 § 8, 1^o qui stipule : « Sous réserve de dispositions légales spécifiques relatives aux taxes provinciales, le receveur provincial ou le receveur spécial porte en non-valeurs les dégrèvements, exonérations et réductions autorisés, par décision motivée par le Conseil provincial » ;

Vu le compte budgétaire relatif à l'année 2012, dans lequel figurent des créances fiscales restant à recouvrer pour les exercices 2003 à 2011 ;

Attendu qu'il n'est pas possible de poursuivre le recouvrement de certaines impositions en raison du fait que les redevables sont radiés d'office des registres de population ou inconnus ou partis à l'étranger, ou bien qu'ils ont été déclarés en faillite et que la faillite a été connue trop tard pour faire admettre la dette par le curateur ou encore que le montant de la créance est trop peu élevé pour engager d'autres frais de recouvrement ;

Attendu qu'il convient, en conséquence, d'autoriser le Receveur provincial à porter en non-valeurs les montants des créances fiscales ci-après, dans le compte budgétaire de l'année 2012 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le Receveur provincial est autorisé à porter en non-valeurs les montants des créances fiscales ci-après dans le compte budgétaire relatif à l'année 2012.

Année budgétaire	Taxe industrielle compensatoire 040/99040/70104 0	Taxe sur les actions provinciales 040/99040/70102 0	Taxe sur les établissements dangereux 040/99040/70108 0	Taxe sur les permis de chasse 040/99040/70111 0
2003		26080,95	50	
2004		46416,53	350	17,01
2005		45668,64	300	22,31
2006	133,38	57896,51	199,40	249,13
2007	139,18		412,73	290,03
2008			155,19	
2009			250	
2010			400	22,31
2011			200	
TOTAUX	272,56	176062,63	2317,32	600,79

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié, sous pli ordinaire, à la Cour des Comptes pour information et au receveur précité pour disposition.

En séance à Liège, le novembre 2012

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE DU COLLEGE PROVINCIAL POUR LES ANNÉES 2012 À 2018

ARRÊT DES COMPTES RELATIFS À L'EXERCICE 2011 (DOCUMENT 12-13/001)

BUDGET PROVINCIAL 2012 – 3^{EME} SÉRIE DE MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES (DOCUMENT 12-13/005)

EMPRUNTS DE COUVERTURE DES DEPENSES EXTRAORDINAIRES EN 2012 – 4ÈME SERIE (DOCUMENT 12-13/006)

PERCEPTION DES TAXES PROVINCIALES POUR L'ANNÉE 2013 (DOCUMENT 12-13/002)

**PROJET DE BUDGET DES RECETTES ET DÉPENSES PROVINCIALES POUR
L'ANNÉE 2013 (DOCUMENT 12-13/003)**

**EMPRUNTS DE COUVERTURE DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES DE 2013 – 1^{ÈRE}
SÉRIE (DOCUMENT 12-13/004)**

M. le Président rappelle à l'Assemblée que ces 7 documents ont été regroupés.

L'un après l'autre, dans l'ordre de préséance, les membres du Collège provincial interviennent à la tribune pour répondre aux questions relevant de leurs compétences spécifiques (MM. André GILLES, Georges PIRE, Paul-Emile MOTTARD, Mme Katty FIRQUET et M. Robert MEUREAU).

M. Gérard GEORGES, chef de groupe PS ; M. Dominique DRION, chef de groupe CDH-CSP ; M. Rafik RASSAA, Chef de groupe PTB+, M. Marc HODY, Chef de groupe ECOLO, et M. Fabian CULOT, chef de groupe MR, interviennent à la tribune sur la Déclaration de politique générale, le compte 2011 et les documents budgétaires 2012 et 2013.

V APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE

Aucune réclamation n'ayant été formulée à son sujet au cours de la présente réunion, le procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2012 est approuvé.

VI CLÔTURE DE LA RÉUNION

M. le Président déclare close la séance publique de ce jour.

La réunion publique est levée à 18h30.

Par le conseil,

La Greffière provinciale

Marianne LONHAY

Le Président

Claude KLENKENBERG